

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 juillet 2022 à 19h00 à l'hôtel de ville de Cloridorme

Sont présents : MM. Marcel Mainville

MMES Josette Dupuis
Michèle Fournier
Nancy Cloutier
Josée Boulay

Absence : Monsieur Normand Poirier

Était également présente madame Léona Francoeur directrice générale par intérim.

Ouverture de la séance

Son honneur le maire monsieur Pierre Martin constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 186-07-2022

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLERE, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Résolution pour la TECQ- dépôt programmation
- 2- Factures à payer
- 3- Poste à combler pour dg/processus retenu
- 4- Conciergerie
- 5- Période de questions
- 6- Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 1- Résolution # 187-07-2022

Programmation TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

SUR LA PROPOSITION DE MICHELLE FOURNIER, CONSEILLÈRE
IL EST RÉSOLU QUE :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts

de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2- Résolution # 188-07-2022

Factures à payer :

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE, CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le paiement des factures lui ayant été présentées pour un montant de 13 449.86

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- Résolutions # 189-07-2022

Poste à combler/processus retenu

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit aller en offre de services pour le poste de directeur ou directrice général (e);

CONSIDÉRANT QUE la décision du conseil est de prendre une firme spécialisée pour faire les démarches et le suivi de cette offre;

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY, CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

D'autoriser la directrice par intérim, madame Léona Francoeur de s'informer pour des firmes avec le coût Et a la prochaine réunion soit le 8 août, un choix sera fait parmi ces firmes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- Résolution # 190-07-2022

Conciergerie

CONSIDÉRANT QUE la concierge n'a pas reçu d'augmentation depuis 2018 et qu'elle doit venir au moins 5 fois durant la semaine vu le nombre de travailleurs ;

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER, CONSEILLERE,
IL EST RÉSOLU :

Que le conseil autorise une augmentation de 100\$/mois pour la conciergerie et ce à compter du 1^{er} août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la présente séance est levée à 19h03

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffière-trésorière

« Je, Pierre Martin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

